Étude de cas 2 ParisFree

RÉFÉrentiel

RENTABILITÉ ET RISQUE DE L’EXPLOITATION COURANTE

|  |
| --- |
| Compétences |
| Suivre les règlements et la trésorerie  Fixer les prix |

Vers l'épreuve E5

Dossier 1 Étude du projet d’extension du point de vente

1.1. Calculez le résultat d’exploitation prévisionnel pour le nouvel espace de vente.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| CA HT prévisionnel | 6 000 x 300 m² = |  | 1 800 000,00 |
| Coût d’achat des marchandises vendues | 1 800 000 x (1 – 0,3) = | 1 260 000,00 |  |
| Loyer | 5 000 x 12 | 60 000,00 |  |
| Impôts et taxes, charges de personnel | 9 000 x 12 | 108 000,00 |  |
| Frais bancaires et d’assurance |  | 1 820,00 |  |
| Dotations aux amortissements | 270 000/5 | 54 000,00 |  |
| Totaux |  | 1 483 820,00 |  |

Résultat d’exploitation prévisionnel pour le nouvel espace de vente :

1 800 000 – 1 483 820 = 316 180 €

1.2. Calculez l’EBE attendu de l’ouverture et analysez la profitabilité de l’exploitation.

EBE = Résultat d’exploitation + Dotations aux amortissements – Reprises sur amortissements et provisions

EBE = 316 180 + 54 000 = 370 180

Profitabilité de l’exploitation = EBE/CA = 370 180/1 800 000 = 20 % environ

La profitabilité semble satisfaisante.

1.3. Analysez la situation financière de l’entreprise à partir de son bilan avant l’extension du point de vente. Commentez, au regard de l’investissement à réaliser, après avoir calculé les ratios que vous jugerez utiles.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Calcul** | **Montant** |
| Ressources stables | 2 293 910 + 1 589 876 = | 3 883 786 |
| Emplois stables | 305 230 +386 699 + 74 143 = | 766 072 |
| FRNG | | 3 117 714 |
| Emplois circulants | 5 626 962 + 845 656 = | 6 472 618 |
| Ressources circulantes | 3 340 707 + 51 260 + 256 767= | 3 648 734 |
| BFR | | 2 823 884 |
| Trésorerie actif |  | 293 830 |
| Trésorerie passif |  | 0 |
| Trésorerie nette | | 293 830 |

Ratio de couverture des emplois stables = Passif stable/Immobilisations brutes = 3 883 786/766 072 = 5,07.

Le passif stable est très largement supérieur aux immobilisations brutes. L’entreprise peut donc financer facilement son besoin en fonds de roulement. De fait, le fonds de roulement est supérieur au besoin en fonds de roulement, ce qui permet à l’entreprise de dégager une trésorerie nette importante.

La trésorerie nette est de 293 830 €. Le montant de l’investissement est de 270 000 + 60 000 = 330 000 €. Elle peut donc envisager sans aucune difficulté un autofinancement à 20 % de son investissement.

Son autonomie financière est bonne puisque les dettes financières sont inférieures aux ressources propres. Ratio d’autonomie financière = Capitaux propres/Passif stable = 2 293 910/3 883 786 = 0,59. L’entreprise peut donc très facilement emprunter pour les 80 % de l’investissement à financer.

1.4. Évaluez les incidences de l’investissement prévu et de son financement sur le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie en N+1.

**Incidence sur le fonds de roulement net global**

*Ressources stables*

Augmentation des dettes financières du montant de l’emprunt = (60 000 + 270 000) x 0,8 = 264 000 €

*Emplois stables*

Augmentation des immobilisations incorporelles : 60 000 €

Augmentation des immobilisations corporelles : 270 000 €

**Incidences sur le FRNG**

Augmentation des ressources stables – Augmentation des emplois stables :

264 000 – (270 000 + 60 000) = – 66 000 €

Le fonds de roulement net global diminue le montant de l’investissement en trésorerie, c’est-à-dire de 66 000 €.

**Incidence sur le besoin en fonds de roulement**

Coût d'achat HT annuel = 1 260 000,00 € (Question 1.1)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Montant stock trottinettes | 1 260 000 x 90/360 | 315 000 |  |
| Montant créances clients | 1 800 000 x 1,2 x 10/360 | 60 000 |  |
| Montant dettes fournisseurs | 1 440 000 x 1,2 x 45/360 |  | 216 000 |
| Montants dettes fiscales | 51 260 x 0,2 |  | 10 252 |
|  |  | 375 000 | 226 252 |
| Augmentation du BFR |  | 148 748 | |

**Incidence sur la trésorerie**

Le BFR augmentant de 148 748 €, la trésorerie va se dégrader de ce montant-là.

Par ailleurs, le fonds de roulement net global diminue de 66 000 € et la trésorerie avec, puisqu’il faut payer les 20 % de l’investissement.

Au total, la trésorerie va se dégrader de 148 748 + 66 000 = 214 748

Actuellement, elle est de 293 830 €. Elle est donc suffisante pour absorber l’autofinancement et l’augmentation du besoin en fonds de roulement.

Dossier 2 Opération promotionnelle d’ouverture

2. Calculez le nombre de trottinettes ECO de E-TWOW à vendre le jour de l’opération promotionnelle pour atteindre le seuil de rentabilité.

**Calcul des coûts fixes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Coût d’élaboration des prospectus |  | 90,00 |
| Coût d’impression des prospectus avec remise (5 000 prospectus) | (110+ (50 x 4)) x 0,9 = | 279,00 |
| Coût de distribution des flyers |  | 495,00 |
| Coûts de l’animation |  | 1 030,00 |
| Coût de la trottinette en loterie |  | 390,00 |
| Total coûts fixes |  | 2 284,00 |

**Calcul de la marge sur coûts variables**

Prix de vente HT : 390 x 1,77/1,2 = 690/1,2 = 575 €

Coût variable unitaire : 390 €

Marge sur coût variable unitaire : 575 – 390 = 185 €

Taux de marge sur coût variable : 185/575 = 0,32

**Calcul du seuil de rentabilité**

Seuil de rentabilité : 2 284/0,32 = 7 137,50 €

Nombre de trottinettes à vendre : 7 137,5/575 = 12,41, soit 13 trottinettes

3. Présentez une note qui rappelle les obligations à respecter en matière de sécurité pour l’ouverture du magasin, et proposez à Bryan Bysted les actions à mener en matière de prévention des risques.

Le…

Note à l’intention de M. Bysted

Vous trouverez ci-dessous un rappel des obligations qui s’imposent à ParisFree en matière de sécurité pour l’ouverture du magasin dédié aux trottinettes, ainsi que mes propositions d’actions à mener en matière de gestion des risques.

Sincères salutations

**1. Les règles de sécurité et d’accessibilité pour les ERP**

Un ERP est soumis à des règles de sécurité contre les incendies : les principes de conception des ERP doivent permettre de limiter les risques d'incendie, alerter les occupants, favoriser l'évacuation des personnes de façon sécurisée, alerter des services de secours et leur faciliter l’accès.

*Les règles à respecter en matière de sécurité*

– L’ERP doit être conçu avec des matériaux résistants aux risques d’incendie et permettre une évacuation facile et rapide (avoir au moins deux sorties, une façade donnant sur un espace libre) et permettre l’accès aux services de secours.

– Des dispositifs d'alarme, de surveillance et des équipements de secours contre l'incendie doivent être mis en place dans tous les ERP de façon appropriée à leur taille et aux risques encourus : extincteurs, éclairage de sécurité, antivols, notamment.

– Le plan d'évacuation des locaux, accompagné des consignes de sécurité, doit être affiché.

– Les ERP ont l'obligation de tenir un registre de sécurité qui indique notamment les vérifications techniques, les formations suivies par le personnel, les travaux réalisés.

*Les règles à respecter en matière d’accessibilité*

L’intérieur du bâtiment, mais aussi les abords du magasin doivent d’être accessibles aux personnes handicapées.

**2. Les actions possibles en matière de prévention des risques**

Les actions managériales ont pour objectif de sensibiliser l’équipe aux risques encourus, d’accroître sa vigilance, de provoquer des automatismes dans la mise en œuvre des procédures de sécurité.

Pour cela, on peut par exemple :

– définir par écrit les procédures en cas d’incidents et l’organisation à mettre en place ;

– rédiger les consignes de sécurité, les afficher conformément à la loi ;

– réaliser des exercices de simulation d’évacuation ;

– former l’équipe à la prévention et à la sécurité (exemples : formations aux risques incendie, formation aux premiers secours, etc.) ;

– organiser une formation permanente du personnel à la prévention des risques (encombrement des issues de secours, ne pas masquer la signalétique incendie par des affiches, produits… ; ne pas bloquer l’accessibilité aux extincteurs…, démarches de sécurisation...).